



## RÉSUMÉ

**De la discussion en ligne:**

# L'élimination des lois discriminatoires et combler les écarts entre les sexes

**Août 2016**



## MESSAGE D'ANNONCE [Anglais](#) [Espagnol](#) [Arabe](#)

Dans le monde entier, plusieurs défis à la pleine réalisation des droits des femmes persistent et les femmes continuent d'être victimes de discrimination dans l'accès à l'éducation, au travail, à la protection sociale, à l'héritage, aux biens économiques, aux ressources productives et à la participation à la prise de décision et à la société dans son ensemble.

La discrimination sexuelle est définie comme « ... toute distinction, exclusion ou restriction fondée sur le sexe qui a pour effet ou pour but de compromettre ou de détruire la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice par les femmes, quel que soit leur statut matrimonial, sur la base de l'égalité des hommes et des femmes, des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans le domaine politique, économique, social, culturel, civil ou tout autre. » (The Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women (CEDAW), adoptée en 1979 par l'Assemblée générale des Nations Unies).

En 2000, lors de l'examen quinquennal de la mise en œuvre de la Déclaration de Beijing et de la Plateforme d'action pour la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, les États engagés à la révision de la législation en vue de l'effort pour éliminer le plus rapidement les dispositions discriminatoires contre les femmes, avant 2015. Cet objectif n'a pas été atteint. L'adoption de l'Agenda 2030 pour le développement durable en 2015 a en outre appelé à l'action pour enfin mettre fin à la discrimination légale contre les femmes et assurer qu'il existe des cadres juridiques solides en place pour faire progresser l'égalité des sexes. Cible 5.1 : *Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles* ; et Indicateur 5.1.1 : *Présence ou absence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application les principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe.*

Veillez cliquer [ici](#) pour accéder à la note conceptuelle complète de cette e-discussion.

### QUESTIONS

#### Comblent les lacunes : adoption vs. application

1. Veuillez partager des exemples concrets de réformes de votre pays (par exemple type de loi, les acteurs impliqués, la recette du succès) ? Quelles entités existent pour signaler et suivre l'impact de ces réformes ?
2. Veuillez identifier les principaux défis à la modification et l'abrogation des dispositions discriminatoires dans les lois en vigueur dans votre pays et / ou à l'introduction de nouvelles lois protégeant les femmes, et aussi les jeunes femmes, et les filles, où aucune loi n'existe et / ou à

la mise en œuvre de législation sur l'égalité entre les sexes. Si possible, veuillez expliquer les étapes et les acteurs impliqués dans ces changements.

### Mesures, mécanismes et institutions

1. Est-ce que votre pays adopte des mesures temporaires qui ont accru la représentation des femmes en politique et dans l'administration publique ? Quels mécanismes ou structures de contrôle de l'égalité des sexes sont en place dans votre Parlement (comité, caucus, etc...) ?
2. Êtes-vous au courant de l'existence d'efforts d'analyse de genre et d'initiatives d'analyse d'impact de genre prises dans les instances gouvernementales ou parlementaires de votre pays ? Pouvez-vous partager des informations sur la façon dont une telle analyse est effectuée ? Pouvez-vous partager les bonnes pratiques et les leçons apprises à cet égard ?

### Action collective

1. Pouvez-vous donner des exemples de réussite de coordination concertée entre les décideurs, les organisations de la société civile et les réseaux de défense des droits des femmes qui ont apporté des changements importants à des cadres législatifs dans votre pays ? Quels facteurs ont fait un succès ?
2. Veuillez fournir des exemples d'initiatives qui ont construit les capacités des institutions dans les efforts d'investigation et de faire pression pour la modification des lois et, si possible les impacts positifs et tangibles que ceux-ci ont eu sur la promotion de l'égalité des sexes dans votre pays.

## CONTRIBUTIONS

Du 16 mai au 24 Juin 2016, iKNOW Politics a accueilli une e-Discussion sur [l'Élimination des lois discriminatoires et combler les écarts entre les sexes](#). Douze experts des Amériques, la région arabe, l'Asie et du Pacifique, en Europe et en Afrique sub-saharienne engagés dans le débat en ligne et ont présenté contributions. Allant de politiciens et des juges, des représentants du milieu universitaire et de la société civile, les experts qui ont répondu à cette e-Discussion souvent souligné l'importance des efforts conjoints entre les parties concernées pour éliminer les lois discriminatoires. Plus de détails sur les experts et leurs contributions sont fournies ci-dessous:

- [Dr. Santosh Kumar Mishra](#) (Shreemati Nathibai Damodar Thackerse Women's University): Souligne le nouveau Plan Opérationnel pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, 2013-2020, feuille de route pour guider les opérations de la Banque asiatique de développement (BAD). Il fournit des exemples du **Bangladesh, Népal, Cambodge, Laos et Ouzbékistan** ; également une analyse de l'impact sur le genre de la législation dans les Amériques (**Nicaragua, Pérou, Haïti, Equateur, Argentine, Colombie et Bolivie**) ; sensible et réussie dans la législation du **Ghana et Fidji**. L'Équipe d'iKNOW Politics a également publié un résumé de la [contribution originale de 22 pages](#).
- [Xenia Díaz Castillo](#) (PNUD El Salvador) : Fournit des exemples du travail conjoint entre le Groupe Parlementaire des Femmes et le PNUD du **El Salvador**.

- [Lana Zananiri](#) (ARDD-Legal Aid Jordan) : Résout les vulnérabilités et les défis à la promotion de l'égalité des sexes pour les **femmes syriennes**.
- [Fauzia Butt](#) (UNDP Pakistan): Elabore sur le plan d'action pour l'égalité de réforme initié au **Pakistan** après la signature de la CEDEF et met en évidence les restrictions et les progrès politiques et parlementaires du Pakistan.
- [Kirthi Jayakumar](#) (Red Elephant Foundation): Explique l'évolution de la législation sur le sexe en Inde, en fournissant des cas spécifiques de viol et d'agression sexuelle.
- [Carmen Alanís Figueroa](#) (Tribunal électoral fédéral, Mexique): Analyses constitutionnelle de réforme du **Mexique** (Décembre 2014) et son impact sur la législation du genre et celle de la «Mesa Interinstitucional - Presupuestos para las Mujeres y la Igualdad de Género» sur la CEDAW au Mexique et CSW58.
- [Elin Hatakka](#) (Demo Finland) : Résume les principales conclusions du rapport "égalité entre les sexes au sein des partis politiques et de la Croix-parti de femmes Corporation" et se concentre sur la **Finlande**.
- [Shirin Shabana Khan](#) (People's Vigilance Committee on Human Rights) : Souligne les défis socio-économiques et culturels qui empêchent les femmes d'accéder à la justice et met en valeur le projet **indien** "Model Village: Un processus participatif".
- [Catherine Watuka](#) (Kenya) : Souligne les problèmes qui affectent la gouvernabilité du Kenya, ce qui empêche l'action positive sur la législation liée au genre.
- [Sahro Ahmed Koshin](#) (The Somali Institute for Development and Research Analysis-SIDRA) : Fournit des recommandations pour améliorer les mesures législatives dans la région, sur la base d'une étude conjointe entre SIDRA et le PNUD en **Somalie**.
- [Manuela Rodríguez](#) (Universidad de Murcia) : Décrit '**México** Sin Discriminación' - une initiative du gouvernement mexicain, qui permet aux citoyens d'envoyer des commentaires et donner des exemples sur les lois discriminatoires via une plateforme en ligne.

## Résumé des Réponses

L'équipe d'iKNOW Politics souhaite étendre nos remerciements à tous les membres de iKNOW Politics et les experts qui ont pris le temps de répondre aux questions de cette e-discussion et de partager des expériences, des pratiques et des recommandations, qui sont résumées ci-dessous.

### *Comblent les lacunes : adoption vs. application*

Les contributions présentées ont confirmé que les écarts entre les lois et leur mise en œuvre effective prévalent dans toutes les régions. Les répondants reconnaissent que pour réduire les écarts entre les sexes et les disparités, de nombreux intervenants doivent intensifier leurs efforts, en particulier la mise en œuvre et les phases de suivi. L'écart économique entre les sexes était une forte concentration de cette section de l'e-Discussion.

Des rôles et responsabilités traditionnels cèdent la place aux nouvelles attentes des femmes et des hommes au travail et à la maison, y compris les modèles changeants de la division du travail au sein des familles. Les attentes des femmes d'eux-mêmes par rapport à la carrière et gagne-pain, ainsi que les

attentes des hommes par rapport à la famille et «soins donnant», sont tous deux en train de changer, bien que toujours les femmes supportent une part disproportionnée du travail non rémunéré à la maison. Enfin, l'égalité des sexes est en train de devenir une nouvelle norme de la société, en particulier que les médias et les données de transparence ont mis en lumière les divergences et la discrimination. Ces changements créent également des pressions d'adaptation dans les entreprises et le gouvernement.

Comme la parité entre les sexes devient une priorité stratégique pour les organisations et les gouvernements, la demande augmente pour les outils d'analyse comparative, échange des meilleures pratiques et d'autres formes d'idées et de connaissances qui éclairent sur la mesure et le traitement parité entre les sexes. Le Forum économique mondial a mesuré les écarts nationaux entre les sexes à travers le Rapport mondial annuel Gender Gap pour la dernière décennie, fournissant aux gouvernements et d'autres constituants avec un outil cohérent pour suivre les progrès. En 2012, elle a lancé les Taskforces de parité des pour répondre à la nécessité d'une coopération entre le gouvernement et les entreprises et entre les entreprises pour faire face l'égalité des sexes. Les taskforces pilotes visent à combler le fossé économique entre les sexes jusqu'à 10% en trois ans au Mexique, la Turquie, le Japon et depuis la mi-2014, la République de Corée. Bien que ces quatre groupes de travail initiaux soient conçus pour combler les lacunes entre les sexes dans leurs pays respectifs compte tenu de leur contexte local unique, ils devraient également servir de modèles potentiels de collaboration public-privé pour d'autres pays et régions qui cherchent à réduire les disparités entre les sexes.

L'égalité des sexes et du Plan opérationnel de l'autonomisation des femmes, 2013-2020 (Plan de genre) adoptée par la **Banque asiatique de développement** (BAD) en 2013 met en évidence les bonnes pratiques de différents pays, en particulier dans le domaine de la vie économique.

Dans un premier temps, le plan recommande que la parité entre les sexes soit clairement développée et articulée dans le cadre de tout processus national pour combler les lacunes économiques entre les sexes. Dans le contexte d'une population qui vieillit rapidement, les chefs de gouvernement et d'affaires **japonais** clairement plaidé pour l'intégration des femmes dans la population active. Le **Mexique** a établi un groupe de travail et a lancé une évaluation du statu quo des entreprises membres pour veiller à ce que les engagements sont ciblés sur les défis identifiés et que les bonnes mesures et pratiques sont adoptées. Analyse nationale, et en particulier une analyse spécifique de l'industrie, sont mentionnées comme un outil important pour l'accélération de l'impact. Très structuré approche, sur la base des mesures-pour la mise en œuvre des engagements et le suivi des progrès ont été considérés comme des facteurs clés pour assurer la mobilisation continue, dynamique soutenue et le partage des meilleures pratiques. En plus des engagements individuels de l'entreprise, un accord sur une action collective permet de multiplier l'impact. Last but not least, au-delà de la direction politique et des affaires, l'engagement des médias, des universitaires et des représentants de la société civile contribuent à assurer la transparence et la réussite dans ce processus de transformation. La section suivante résume les exemples de l'ensemble des régions présentées par les répondants.

En **Australie**, la Loi sur l'égalité 2012, a remplacé la Loi sur le lieu de travail 1999. La nouvelle, a renforcé la législation vise à améliorer et à promouvoir l'égalité pour les femmes et les hommes dans le lieu de travail. La Loi exige que les employeurs du secteur non publiques avec 100 personnes ou plus (employeurs concernés) de soumettre un rapport à l'égalité des sexes en milieu de travail Agence pour l'égalité entre le 1er Avril et le 31 mai de chaque année pour la période de 12 mois précédente. La surveillance est facilitée par l'égalité des sexes en milieu de travail Agence pour l'égalité (une agence du gouvernement australien statutaire) qui recueille et analyse les données des employeurs et développe des points de repère par rapport à l'égalité des indicateurs de l'égalité. Communication en vertu de la Loi vise à établir un ensemble de données à long terme pour fournir des preuves au niveau du lieu de travail et de l'industrie, et de fournir une meilleure compréhension de la dynamique entre les sexes dans les lieux de travail australiens. A partir des données fournies par les organismes de rapports chaque année, l'Agence développe des données de référence globales et individuelles rapports des employeurs personnalisés et confidentiels en relation avec les indicateurs établis.

Un répondant, soulignant la discrimination fondée sur la nationalité et le sexe, a présenté un exemple de **l'Union européenne** (UE). Pays de l'UE, il y a quelques années, approuvé à l'unanimité de nouveaux pouvoirs pour lutter contre la discrimination sur la base du sexe en mettant en œuvre le principe de l'égalité de traitement des hommes et la femme en matière d'emploi<sup>1</sup>.

En **El Salvador**, le Groupe Parlement des femmes, avec le soutien du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a mené une initiative pour identifier, examiner et mettre à jour des cadres juridiques sur l'égalité des sexes à travers les étapes suivantes:

- Définition d'un consensus parlementaire avec la tâche de revoir les cadres réglementaires;
- Mise en place d'une équipe de soutien technique à la Commission législative sur les femmes et l'égalité des sexes, comprenant des institutions et des ONG liées à la promotion de l'égalité entre les sexes et de l'équité du secteur de la justice publique;
- Diagnostic législatif de l'état actuel de la demande et les réponses juridiques et pratiques générées;
- Des conseils techniques dans la conception de nouveaux cadres réglementaires (nouvelle législation et / ou des modifications à des cadres réglementaires); et
- Les échanges avec des spécialistes, d'autres pays ou avec d'autres secteurs pour la discussion des cadres politiques.

---

<sup>1</sup> a) Closing the Gender Gap: The Gender Parity Taskforces (2015), World Economic Forum:

[http://www3.weforum.org/docs/WEF\\_Gender\\_Taskforce\\_Report\\_2015.pdf](http://www3.weforum.org/docs/WEF_Gender_Taskforce_Report_2015.pdf)

b) Workplace Gender Equality Act 2012, Workplace Gender Equality Agency, Australian Government:

<https://www.wgea.gov.au/about-legislation/workplace-gender-equality-act-2012>

c) Workplace Gender Equality Act 2012, Federal Register of Legislation, Australian Government:

<https://www.legislation.gov.au/Details/C2012C00899>

d) Legislation, Brussels: European Union (EU):

<http://ec.europa.eu/justice/gender-equality/law/>

En conséquence, le projet de loi visant à créer de nouveaux tribunaux de la violence contre les femmes, des mécanismes administratifs pour sanctionner les publicités sexistes, et une nouvelle loi pour le procureur général de la République a été introduit. D'autres lois ont été réformées, par exemple droit pénal, procédure pénale, droit de la famille, la loi contre la violence domestique, le code du travail, l'Institut salvadorien des pensions pour la fonction publique.

Buy-in politique à tous les niveaux, y compris le gouvernement local, a été mis en évidence dans une contribution du Pakistan. Après la signature de la CEDAW en 1996, le **Pakistan** a lancé un plan d'action genre de réforme (GRAP) - un ensemble complet de réformes mettant l'accent sur le renforcement institutionnel et l'autonomisation politique, sociale et économique. Le gouvernement fédéral / central a lancé cet appel et a démontré un engagement politique. Cela a été suivi par l'adoption législative et à la protection du plan d'action par quatre gouvernements provinciaux. Un tel consensus, a réuni un large éventail de parties prenantes (à savoir le gouvernement, politiques, donateurs, OSC, universitaires). Bien que le plan d'action ne fait pas partie de la législation fédérale plus, un amendement constitutionnel pour l'autonomie provinciale lui a permis de continuer au niveau provincial.

Cependant, une contribution de **l'Inde** a souligné les difficultés que les femmes des communautés pauvres sont confrontées en raison de moyens financiers limités pour accéder à des institutions juridiques. Les coûts de Voyage au bureau de district de déposer une plainte ou faire le suivi nécessaire au cas est cher, et les frais de bureau de district de probation pour les services (par exemple pour obtenir de nouvelles dates ou des frais de médiation). Le Code pénal indien de 1860 continue de régir les activités criminelles en Inde, de sorte que ce soit assassiner ou de vol, d'agression ou de la batterie, la sédition ou de diffamation, de viol ou provoquant des fausses couches, le seul dépositaire de l'autorité pour le secteur de la sécurité pour lutter contre le crime provient de l'Indien code pénal (en dehors des autres instruments auxiliaires de la législation qui ont été soulevées pour traiter les crimes spécifiques).

Les exemples ci-dessus montrent les améliorations apportées dans de nombreux pays pour mettre fin à des lois discriminatoires. Cependant, les contributions exposent également les sensibilités liées aux normes sociales, la volonté politique et les goulets d'étranglement bureaucratiques. Contradictions entre les déclarations faites dans les codes juridiques, tels que les Constitutions et la pratique des lois discriminatoires qui contredisent ces principes prévalent dans toutes les régions.

### *Mesures, mécanismes et institutions*

Les femmes continuent de subir une discrimination importante liée à leur participation à la vie publique et politique dans la plupart des domaines de la sphère publique et dans toutes les régions géographiques. Par exemple, il Commission européenne a récemment reconnu que: "Dans l'UE, les femmes sont encore largement dépassés en nombre par les hommes dans des postes de responsabilité dans tous les domaines. Les raisons de la sous-représentation des femmes au pouvoir et la prise de décision sont multiples et complexes ". Il existe des obstacles importants à la participation des femmes à la vie publique et politique qui découlent de problèmes économiques, sociaux et culturels, ainsi que des stéréotypes négatifs sur les femmes et les rôles bien établis entre les sexes.

Une question clé, lors de la conception de la discrimination entre les sexes dans la sphère publique, est la question de la façon dont les espaces publics et privés sont différemment sexués. Depuis plus de deux décennies, les universitaires féministes ont travaillé à démanteler le fossé entre l'espace public et privé. Un **rapport d'IDEA** du 2005 souligne à quel point la sphère publique a toujours été un domaine pour les hommes, déclarant que «[m] en, dans presque toutes les cultures, sont socialisés pour voir la politique comme un domaine légitime pour eux d'agir en". Alors qu'au niveau international, il y a un consensus croissant sur les obligations des États pour faire face aux obstacles à la participation pleine et active des femmes dans la sphère publique; au niveau national, il y a encore des progrès à faire dans la promotion de l'égalité des femmes dans ce domaine. La législation nationale et les constitutions affectent négativement la participation des femmes à la vie publique et politique dans certains Etats en limitant la participation des femmes à travers des clauses d'exclusion ou de discrimination, ce qui limite la capacité des femmes à participer pleinement dans la sphère publique.

Des mesures temporaires pour stimuler le nombre des femmes en politique et dans les institutions publiques peuvent effectivement contester les normes sociales discriminatoires et des stéréotypes sur le leadership des femmes. Soutenir l'action des femmes parlementaires est essentielle pour renforcer leur influence sur la législation et la surveillance. Aider les processus de prise de décision d'accès du groupe des droits des femmes est également essentiel pour assurer la reddition de comptes publique sur les questions d'égalité des sexes. En outre, les parlements et leurs membres, hommes et femmes, ont un rôle crucial à intégrer les pratiques et les stratégies spécifiques dans tous les domaines de travail, et en vérifiant que chaque pièce de la législation rédigée, débattue et adoptée n'a pas activement ou passivement discrimination à l'égard les femmes ou les hommes, les filles ou les garçons. Ils peuvent faire en sorte que les réformes et les lois sensibles au genre sont correctement financés et mis en œuvre afin qu'ils puissent vraiment faire une différence.

Le 10 Février, 2014 Mexique, adopté un amendement à l'article 41 de la Constitution fédérale stipulant que les partis politiques devraient mettre en place "... des règles pour assurer la parité entre les sexes dans la nomination des candidats aux élections législatives fédérales et locales." L'amendement est le premier de son genre au Mexique pour obliger les partis politiques à observer et respecter le principe de parité entre les sexes dans la composition des listes de candidats aux élections. Merci à cette mesure, 42% des sièges au Congrès et 34% au Sénat ont été attribués à des femmes. En outre, en conformité avec l'accord du Comité directeur de la Commission pour l'égalité des sexes<sup>2</sup>, le tableau interinstitutionnel a été créé le 1er Octobre 2014 pour suivre les progrès, les problèmes physiques et financiers et les projections des ressources, ainsi que les résultats qualitatifs des programmes. Sa mise en place a été facilitée lors d'une réunion multipartite précédente, y compris le président de l'Institut national de la femme, qui a posé des motifs pour le fonctionnement efficace de la Commission de l'égalité et de son rôle dans l'élaboration d'une analyse budgétaire de genre et dans le suivi du général loi sur l'accès à une

---

<sup>2</sup> Follow this link to access all the information on the Steering Committee:  
[http://www.senado.gob.mx/comisiones/igualdad\\_genero/](http://www.senado.gob.mx/comisiones/igualdad_genero/)



vie sans violence des femmes. La Commission a également contribué à la promotion de la recherche de pointe sur des questions telles que la prévention de l'abus sexuel des enfants, en particulier contre les filles et les adolescents; l'équilibre travail-vie; féminicide<sup>3</sup>; et d'abus online contre les femmes politiques.

**Un exemple de la Finlande** a souligné à son système unique de quotas: il n'y a pas de quotas légaux pour les élections, mais dans les municipalités, tous les comités qui sont élus après les élections, basé sur le mandat politique des différents partis, doivent avoir au moins 40% de représentations d'un sexe. Les membres du comité sont souvent impliqués dans la politique, mais ne sont pas tous les membres du conseil. Il est probable que ce système a contribué à l'augmentation du nombre de femmes politiques, à la fois aux niveaux régional et national, les électeurs ont vu que les femmes sont aussi capables que les hommes faire de la politique. (41,5% des députés sont des femmes, et des conseillers municipaux, les femmes représentent 36,2%).

Une autre particularité institutionnelle observée en Finlande est le Réseau des femmes députés du Parlement de Finlande, établies en 1991. Toutes les femmes parlementaires appartiennent automatiquement à un caucus, qui vise à l'intégration du genre dans la législation proposée. Elle coopère également avec les législateurs d'autres pays et organise des séminaires sur l'égalité des sexes, souvent en collaboration avec les organisations de la société civile. Les activités du réseau sont gérées par un comité exécutif, qui est choisi chaque année par l'Assemblée générale. Le président et le vice-président occupent leurs positions pendant un an, et leur sélection tourne entre les parties. La loi sur l'égalité des sexes, la législation sur le transport en soins de jour pour les enfants, une loi sur les prêts spéciaux pour les femmes entrepreneurs et le financement des organisations de femmes immigrées sont des exemples de la législation sur laquelle le caucus a été actif. L'égalité de rémunération et de la violence contre les femmes ont également été à l'ordre du jour. Deux autres exemples ont été présentés par l'Afrique subsaharienne, pointant vers des environnements politiques les plus difficiles qui entravent la mise en place des structures qui permettent aux femmes d'aborder les lois discriminatoires.

Au **Kenya**, les députés récemment opposé à un genre Bill en dépit de la disposition constitutionnelle de l'action positive (article 27 (8)), où l'État est tenu de prendre les mesures législatives et autres pour veiller à ce que pas plus de deux tiers des membres de élective ou électif corps sont du même sexe. l'article 81 réitère en outre que la même règle devrait être applicable dans les organismes publics électifs. la résistance à l'égalité liée action positive a perpétué la discrimination contre les femmes en politique, nonobstant les dispositions de la Constitution. les femmes continuent d'être sous -représente au Parlement (l'Assemblée nationale compte 67 femmes, 50 courts de la 117 qui correspondrait à la règle des deux tiers de genre). l'opposition au projet de loi de genre a été attribué à la mauvaise gouvernance et une société patriarcale qui socialise les individus à mettre les hommes dans les sphères politiques et publiques à venir.

---

<sup>3</sup> Femicide is a crime involving the violent and deliberate killing of a woman, but many States do not specifically define such a crime in their criminal codes. As a result, statistics are hard to come by. - See more at: <http://www.unwomen.org/en/news/stories/2013/4/femicide-in-latin-america#sthash.yXl2u7TQ.dpuf>

En **Somalie**, l'Institut somalien du développement et de recherche sur l'analyse (SIDRA), en partenariat avec le PNUD en Somalie, a mené une étude qui a évalué le niveau de la participation des femmes somaliennes dans la politique au Puntland. Faible taux de participation ont été attribués à l'absence de politique claire et des cadres juridiques soutenant l'accès des femmes aux sphères publiques et politiques.

La culture a également été identifiée comme un facteur important influençant les attitudes et les perceptions à l'égard de la participation des femmes en politique des gens. L'étude a révélé que, bien que certains aînés considérés comme la participation des femmes en politique étant contre la tradition somalienne, la majorité des personnes interrogées a parlé positivement de la contribution des femmes à la politique et la communauté. Plusieurs recommandations pour faire progresser la participation politique des femmes ont été faites dans l'étude; la question de l'égalité entre les sexes dans la vie politique et publique ne peut pas être considérée isolément, car les femmes qui aspirent à participer à la vie politique et publique continuent de rencontrer des obstacles complexes liés à la réalisation de l'ensemble de leurs droits de l'homme, tels que social, économique, culturel, les droits familiaux, de santé et de sécurité.

L'étude recommande que le gouvernement établisse des cadres juridiques et politiques qui favorisent et soutiennent la participation politique des femmes et tendre la main au public et engager le dialogue. Il a également recommandé que les organisations de la société civile des efforts haut de gamme afin de sensibiliser, en particulier des chefs religieux et traditionnels, et de mobiliser les communautés d'obtenir un soutien pour la participation des femmes dans la politique sur la prémisse que les femmes élues peuvent être un catalyseur de changement et de conduire la défense des droits en fonction et actes.

### *Action collective*

La contribution active de la société civile a été reconnue par tous les répondants comme la clé pour éliminer les lois et pratiques discriminatoires. En fait, dans de nombreux cas, ils sont des leaders dans la dénonciation des abus et des lacunes entre la promulgation et l'application et fournir aux décideurs les informations nécessaires pour démarrer les processus d'examen juridique souvent. La participation active des organisations de la société civile, en particulier les groupes de femmes, à élaborer des politiques qui garantissent l'égalité et de superviser les structures, les politiques et les pratiques des institutions de l'État a été identifié comme un élément essentiel de la responsabilité du secteur.

Le rôle de la société civile comme un chien de garde a été particulièrement important dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes. La Fondation Ark - droits de l'homme d'un plaidoyer basé sur les femmes - au **Ghana**, par exemple, le fer de lance d'un partenariat politique de défense comprenant des acteurs étatiques et non étatiques à faire pression pour l'adoption d'une politique nationale et un plan pour la mise en œuvre de la Loi sur la violence domestique (Loi 732 de 2007). Il veille à ce que les questions de violence sexuelle et sexiste sont abordées par une approche coordonnée dans les arrangements institutionnels. De 2008 à 2010, le suivi de l'initiative menée pour évaluer l'état de mise en œuvre de la Loi. Le Ministère de l'égalité, les enfants, et la protection sociale ont poussé à la création d'un Conseil national de la violence et du Secrétariat et un instrument législatif, la Loi sur la violence domestique, a été mis au point. En 2014, 97 Unités de violence et d'aide aux victimes domestiques (DOVVSU), ont été créées à l'échelle nationale, ainsi que les tribunaux de la violence fondée sur le sexe à Accra et à Kumasi.

Les groupes de femmes ont un rôle important à jouer dans les discussions du vigile de paix aux **Fidji** pendant la crise des otages mai 2000. Le Conseil national des femmes de Fidji a négocié avec les forces de sécurité et a influencé les décisions de réunir les membres du Conseil militaire et d'autres officiers supérieurs de rencontrer des représentants de la veillée de paix. Lors de cette réunion, la déclaration dite «Lettre de la condition féminine» a été présentée, exhortant les dirigeants à revenir à la démocratie parlementaire; de faire respecter la Constitution de 1997 comme la loi suprême du pays; et a exhorté les militaires à respecter les droits de l'homme. Trois ans plus tard, le Conseil national des femmes et le Conseil militaire a tenu un dialogue national, qui a abouti à la Fiji Femmes, Paix et Comité de coordination de sécurité et le Conseil national des femmes qui présentent des demandes formelles à la Sécurité et de la Défense National Review qui a porté principalement sur la participation des femmes dans la sécurité la prise de décision et à la violence contre les femmes comme un obstacle à la participation. L'initiative a démontré l'importante contribution des réseaux de femmes (par rapport aux niveaux communautaire et national) à des interventions d'alerte précoce. En outre, il a ouvert des portes pour les femmes de participer aux processus de prise de décisions locales et nationales.

Un exemple du **Mexique** a montré comment les TIC peuvent agir comme un catalyseur pour l'engagement civique. Un système basé sur le Web a été mis en place par le gouvernement au nom de l'initiative du Président, et a impliqué les organisations de la société civile dans la lutte contre les lois discriminatoires. L'initiative «[Mexique sans discrimination](#)» facilite que ces acteurs peuvent envoyer leur opinion sur toute loi qu'ils jugeaient discriminatoire. L'initiative prendra fin en Juillet 2016, suivie d'une analyse qui sera rendue publique. En attendant, le Président a demandé au Centre de recherche de l'économie et de l'Institut de recherche juridique de travailler conjointement avec le Conseiller juridique de l'exécutif fédéral et établir des méthodologies de prendre les résultats de cette initiative plus loin.

Ces e-Discussion exposés avancés positives et les bonnes pratiques de différents pays. Cependant, la plupart des contributions reconnaissent que des efforts considérables et concertés sont encore nécessaires pour mettre fin aux lois et pratiques discriminatoires en 2030, dans certaines régions plus que dans d'autres. Avancements pour générer l'égalité dans la population active continue en Asie, et le travail sur les normes sociales discriminatoires est mise en œuvre en Afrique et dans la région ALC. Une combinaison de volonté politique, l'engagement d'organisations fortes de la société civile / droits de l'homme, l'augmentation du nombre de femmes en politique, des partenariats stratégiques et une assistance technique efficace a le potentiel de réduire les écarts entre les sexes dans la législation et la pratique, ainsi que les disparités entre les régions.